



10^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale

Rien n'est acquis, il y a encore des entreprises délinquantes

– René Roy, secrétaire général de la FTQ

Montréal, le 21 novembre 2007 – Ce 21 novembre marque le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'équité salariale. Cette loi, est-il besoin de le rappeler, oblige tous les employeurs de 10 salariés et plus à réaliser l'équité salariale dans leur entreprise. *« Dix ans plus tard, plusieurs employeurs n'ont toujours pas terminé leurs travaux. Ce sont, par exemple, certaines universités, municipalités ou encore le Mouvement Desjardins qui ont eu plusieurs années pour réaliser l'équité et pour verser les correctifs salariaux. On le constate, le retard est considérable, d'autant plus qu'ils ont eu tout le temps nécessaire pour le faire »*, a déclaré le secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), René Roy.

L'avenir de la Loi et de la Commission de l'équité salariale

Parce que la Loi est jeune, elle n'a pas encore donné tous ses fruits, d'où l'importance d'une Commission de l'équité salariale (CÉS) vigoureuse, dotée de ressources et de pouvoirs adéquats. *« Faire respecter le droit à l'équité salariale doit devenir la priorité de la Commission et, en ce sens, le programme de vérification de la CÉS doit être renforcé. L'autre très grand défi, c'est qu'une fois l'équité atteinte dans une entreprise, elle doit être maintenue pour éviter de reproduire des écarts salariaux. Et pour ce faire, la participation des travailleurs et des travailleuses est essentielle, tout comme l'accès à toute l'information pertinente »*, a ajouté Louise Mercier, vice-présidente de la FTQ.

Un droit ça se respecte

La Loi sur l'équité salariale a été revendiquée haut et fort par les femmes et les organisations syndicales et son premier but est d'éliminer toute discrimination salariale fondée sur le sexe. *« L'équité salariale n'est pas un privilège, c'est un droit. Pour la FTQ, il importe non seulement de maintenir cette loi, mais aussi de la consolider afin que toutes les travailleuses du Québec puissent voir leur travail reconnu à sa juste valeur »*, a conclu René Roy.

La FTQ est la plus grande centrale syndicale québécoise avec plus de un demi-million de membres.

– 30 –

Source : FTQ

Information : Jean Laverdière 514 893-7809